

Commune de Maringes

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SÉANCE DU 07 JUILLET 2022
(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

★★★★

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François DUMONT, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, la modification du régime indemnitaire du personnel communal.
- Approuve, à l'unanimité, l'adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-Territoire d'énergie (SAGE)
- Approuve, à l'unanimité, le versement des acomptes à la subvention de l'école Les Blés pour l'année scolaire 2022-2023.
- Approuve, à l'unanimité, le versement d'acompte à l'association cantine de l'école Les Blés pour l'année scolaire 2022-2023

Le Maire,
François DUMONT

